



ENFANCE

Crèche : les commissions d'attribution se réunissent en mai

Publié le 11 mars 2020

Les commissions d'attribution en crèche

Quel est le rôle de la commission d'attribution ?

La commission d'attribution est chargée d'établir les possibilités d'admission en fonction des places disponibles en crèche.

Elle examine les demandes d'accueil régulier (au-dessus de 20 heures) par la présentation du dossier de pré-inscription rempli par les familles.

La commission se réunit une fois par an, elle a pour objectif de favoriser la mixité sociale, la mixité d'âge, de répondre aux besoins des familles tout en tenant compte des contraintes organisationnelles de chaque crèche, (par exemple le nombre d'enfants par secteur).

Les membres de la commission sont les suivants :

- ▶ le vice-président en charge de la petite enfance,
- ▶ l'élu délégué à la petite enfance ou autre représentant du maire de la commune où est implantée le multi accueil,
- ▶ la directrice du service petite enfance,
- ▶ la coordinatrice petite enfance ,
- ▶ la directrice de la crèche,
- ▶ une animatrice du RAM.

Les différentes commissions d'attribution se tiendront au mois de mai.

Un dossier complet

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à envoyer l'ensemble des pièces justificatives (de moins de 3 mois au 30/04/2020) avant le 31 mars pour compléter votre dossier.

- ▶ Photocopie du livret de famille (situation familiale et parentale),
- ▶ Photocopie du justificatif / situation familiale (attestation concubinage, jugement du divorce..),
- ▶ Attestation employeur des deux parents ou représentants légaux (de moins de 3 mois au 30/04/2020) et/ou attestation pôle emploi (de moins de 3 mois au 30/04/2020) et/ou attestation de formation (de moins de 3 mois au 30/04/2020),
- ▶ Justificatif de domicile de la personne ayant la garde de l'enfant (moins de 3 mois au 30/04/2020),
- ▶ Notification de droits CAF ou MSA (de moins de 3 mois au 30/04/2020).

Les dossiers non complets ne pourront pas être recevables lors des prochaines commissions.

Contact

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter les crèches.

- ▶ Crèche Chrysalides et papillons à Saint-André-de-Sangonis : 04 67 67 87 67
- ▶ Crèche Le Berceau à Montarnaud : 04 67 67 87 65
- ▶ Crèche Les calinoux à Gignac : 04 67 67 87 64
- ▶ Crèche Les lutins à Montpeyroux : 04 67 67 87 66
- ▶ Crèche Les Pitchounets à Aniane : 04 67 67 87 63

 [RETOUR À LA LISTE](#)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HERAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 [CONTACTEZ-NOUS](#)